

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur formation professionnelle
tenue au Centre de services de Saint-Félicien
le 7 mai 2018 à 13 h 30 sous la présidence de Nadia Tremblay**

- 1. MOT DE BIENVENUE**
Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.
- 2. PRÉSENCES**
Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Nick St-Pierre, Patrice Boivin, France Lapierre, François Ouellet, Sylvain Boutin et Mario Simard.
- 3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour.
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2017**
Audrey Piquette propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2017.
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2017**
Aucun suivi n'est fait.
- 6. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2018-2019**
Audrey Piquette dépose le calendrier scolaire 2018-2019 (joint au présent procès-verbal).
- 7. DÉPÔT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019**
Nadia Tremblay dépose l'organisation scolaire 2018-2019 et en fait la présentation (joint au présent procès-verbal).
- 8. DEMANDE DE MUTATION**
Audrey Piquette dépose le formulaire « Demande de mutation en formation professionnelle 2018-2019 » et précise que la date limite pour acheminer une demande est le 25 mai 2018 à 16 heures (joint au présent procès-verbal).
- 9. SOLDE DU BUDGET DE PERFECTIONNEMENT CONVENTIONNÉ**
Nadia Tremblay dépose le perfectionnement conventionné (joint au présent procès-verbal).
- 10. SUIVI DU PARCOURS ACADÉMIQUE-AUTORISATIONS PROVISOIRES**
Nadia Tremblay mentionne qu'elle fera le suivi auprès des enseignantes et enseignants concernés.
- 11. VARIA**
11.1 Ententes 180 et 190 jours 2018-2019
Les deux parties conviennent qu'il sera toujours possible de renouveler l'entente pour la prochaine année scolaire si une décision est prise en ce sens lors du prochain CPEE.
- 12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**
La prochaine rencontre aura lieu le 11 octobre 2018 à 9 h au Centre de services de Saint-Félicien.
- 13. LEVÉE DE LA RENCONTRE**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 28.